

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Des politiques forestières de six pays en lice pour le prix *Future Policy Award*

Parmi les principaux candidats se trouvent le Bhoutan, les États-Unis, la Gambie, le Népal, le Rwanda et la Suisse

New York/Montréal/Hambourg/Rome: 5 juillet 2011 – Des politiques de six pays sont maintenant en lice pour le Prix *Future Policy Award* 2011. Le Bhoutan, les États-Unis, la Gambie, le Népal, le Rwanda, et la Suisse sont toujours dans la course pour les politiques forestières les plus inspirantes, novatrices et influentes du monde. Le prix *Future Policy Award* est accordé par le Conseil pour l'avenir du monde (the World Future Council), une organisation politique internationale de recherche qui fournit aux décideurs des solutions politiques efficaces. Les trois gagnants des politiques contribuant le mieux à la conservation et au développement durable des forêts pour le bénéfice des générations actuelles et futures seront annoncés le 21 septembre 2011 au siège des Nations Unies à New York.

L'annonce sera suivie d'une cérémonie organisée par le Conseil pour l'avenir du monde, le Forum des Nations Unies sur les Forêts (FNUF), le Secrétariat de la Convention des Nations Unies sur la Diversité Biologique (CDB), l'Organisation pour l'alimentation et l'agriculture des Nations Unies (FAO) et la Wildlife Conservation Society. Ces partenaires attendent la participation de représentants du gouvernement, de hauts fonctionnaires d'organisations internationales et d'organisations non gouvernementales, ainsi que des médias et de la société civile.

Le prix *Future Policy Award* honore les politiques nationales du monde étant exemplaires quant à la création de meilleures conditions de vie pour les générations présentes et futures et produisant des résultats tangibles et pratiques. Le thème du prix, sur lequel des progrès politiques sont particulièrement urgents, est choisi sur une base annuelle. Cette année, l'accent a été mis sur les forêts puisque l'année 2011 a été déclarée « Année internationale des forêts » par les Nations Unies, avec le thème « Les forêts pour les peuples ». Cette campagne vise à sensibiliser sur les multiples valeurs des forêts et à mettre en lumière les histoires de réussites tout comme les défis que rencontrent plusieurs forêts du monde et les peuples qui en dépendent.

Alexandra Wandel, directrice du Conseil pour l'avenir du monde, a déclaré : « Avec ce prix, nous voulons mettre les projecteurs sur des politiques qui donnent l'exemple. Le but du Conseil pour l'avenir du monde est de sensibiliser l'opinion mondiale sur les politiques visionnaires et d'accélérer l'action politique dans l'intérêt des générations présentes et futures. »

« Reconnaître les politiques forestières novatrices est un élément essentiel de la sensibilisation du rôle joué par les forêts dans la prestation des avantages et des services essentiels pour tous et partout », explique Jan McAlpine, directrice du Secrétariat du Forum des Nations Unies sur les forêts. « Le prix *Future Policy Award* de cette année future est particulièrement opportune compte tenu de ses liens avec l'Année internationale des forêts 2011 et son message « Les forêts pour les peuples ». Depuis le Sommet de la Terre à Rio en 1992, les forêts ont été abordées largement à travers le prisme des préoccupations environnementales ; il est temps de nous concentrer également sur les autres valeurs tangibles que les forêts fournissent, allant des avantages économiques, notamment pour les moyens de subsistance de 1,6 milliard de pauvres parmi les pauvres, aux des valeurs sociales et culturelles ».

Ahmed Djoghlaif, Secrétaire exécutif de la Convention sur la diversité biologique et conseiller honoraire du Conseil pour l'avenir du monde a commenté : « Ces six candidats présélectionnés font preuve de leadership dans la réalisation des objectifs 2020 pour la biodiversité : réduire de moitié la déforestation, restaurer les forêts dans le monde et faire en sorte que toutes les forêts soient gérées de manière durable. Grâce à la mise en œuvre de ces politiques, nous pouvons réaliser la vision 2050 pour un avenir en harmonie avec la nature. »

Eduardo Rojas Briales, Sous-Directeur général de l'Organisation pour l'alimentation et l'agriculture des Nations Unies, a déclaré « Le prix *Future Policy Award* présente une excellente occasion de souligner le rôle important des politiques nationales dans la restauration et la préservation des fonctions vitales des forêts pour les gens et pour promouvoir les meilleures pratiques mondiales de gestion des ressources forestières. La FAO souhaite encourager les pays et les organisations à prendre des mesures en faveur des forêts pendant l'Année internationale des forêts et à partager les connaissances et les expériences réussies dans la gouvernance forestière. »

Fiches informatives des politiques sélectionnées

Bhoutan: La Constitution du Royaume du Bhoutan, en particulier l'Article 5 (Environnement) (2008) et les politiques relatives aux forêts

L'Article 5 de la Constitution de l'État du Bhoutan déclare: « Chaque bhoutanais est fiduciaire des ressources naturelles du Royaume et de l'environnement pour le bénéfice des générations présentes et futures » Le Bhoutan a adopté une disposition constitutionnelle stipulant qu'un minimum de 60 pour cent de la superficie du pays doit être maintenue sous couvert forestier en tout temps et que le développement durable écologiquement équilibré doit être assurée. Avec son objectif national de vivre en harmonie avec la nature, le Bhoutan a la plus forte proportion de la couverture forestière (69%) et de zones protégées (39,6%) de toutes les nations asiatiques, permettant aux peuples autochtones de vivre librement dans ces zones. Le Bhoutan a montré une grande prévoyance en incluant des dispositions sur les forêts dans sa constitution.

La Gambie: Politique forestière communautaire, initié en 1995

Le modèle gambien de gestion des forêts communautaires montre un succès innovateur. Il vise à assurer une gestion durable des forêts ainsi que la réduction de la pauvreté en donnant le contrôle des forêts aux communautés qui les utilisent. En dépit d'être l'un des pays les plus pauvres du monde avec une population en croissance rapide, la Gambie a réussi à inverser une tendance de forte déforestation dans la région de l'Afrique occidentale et centrale, en montrant une nette augmentation de la couverture forestière de 8,5% au cours des deux dernières décennies. En utilisant une approche progressive, la politique comprend une transition foncière des terres forestières de « propriété d'État » à « propriété permanente des communautés » (qui s'élève actuellement à 12% des terres forestières). La politique a aussi permis la réduction de l'exploitation forestière illégale et de l'incidence des feux de forêt dans les zones forestières communautaires en plus de contribuer au développement de nouveaux marchés pour le bois de branche et d'autres produits forestiers bénéfiques pour l'économie des femmes et des populations rurales.

États-Unis: Le Loi Lacey et son amendement de 2008

L'exploitation forestière illégale et le commerce international de bois illégal ont été reconnus comme un problème mondial majeur causant des dommages environnementaux, coûtant des milliards de dollars en terme de perte de revenus pour les pays producteurs, faisant la promotion de la corruption, minant l'État de droit et la bonne gouvernance et finançant les conflits armés. Les États-Unis sont devenus le premier pays dans le monde à placer une interdiction catégorique et passible de crime sur l'importation de bois récolté illégalement. La question est abordée à la fois nationalement et internationalement de la part du côté demandant en exigeant que les importateurs de produits du bois et les gestionnaires ultérieurs de la chaîne d'approvisionnement fassent preuve de diligence pour s'assurer que le bois en leur possession est d'origine légale. Les amendements à la loi Lacey ont forcé les importateurs à prendre la responsabilité de leurs produits de bois et ont déjà engendré des résultats positifs en augmentant les évaluations d'obligations de diligence et la demande pour les produits en bois certifiés. La loi a aussi le potentiel de réduire considérablement l'exploitation forestière illégale en retirant les récompenses énormes reçues par les exploitants forestiers illégaux sur le marché international.

Népal: Programme de foresterie communautaire, lancé en 1993

Le programme du Népal de foresterie communautaire a évolué vers une stratégie élargie pour l'utilisation durable de la forêt qui permet aux communautés locales de gérer les forêts pour leurs moyens de subsistance tout en améliorant la conservation des forêts. Alors que le gouvernement détient encore les forêts, les décisions concernant les activités génératrices de revenus, les méthodes de protection de la faune et les règles sur l'utilisation des forêts sont élaborées par des groupes communautaires d'utilisateurs de forêts qui sont autonomes ou par des institutions autonomes locales composées de résidents du village utilisant des forêts communes. Le programme de foresterie a produit une série d'effets positifs améliorant notamment la couverture et les conditions de la forêt dans les zones gérées par la communauté, nourrissant les processus démocratiques au niveau local, améliorant l'emploi et les opportunités entrepreneuriales pour les populations tributaires des forêts et fournissant des exemples prometteurs de protection de la biodiversité. En 2009 environ 1,6 millions de foyers, soit 32% de la population du pays ont pris part au Programme de foresterie communautaire, gérant directement plus de 25% de la superficie forestière du pays et fournissant des flux de revenus importants pour les communautés rurales.

Rwanda: la politique forestière nationale, initiée en 2004 et la loi N° 57/2008 relative à l'interdiction de la fabrication, l'importation, l'utilisation et la vente de sacs de polyéthylène au Rwanda

L'environnement du Rwanda a souffert d'énormes pressions suite au génocide et à la rupture de l'ordre en 1994 en raison de la flambée des demandes en bois pour reconstruire le pays. Mais en dépit de pressions continues de la population et de la terre, le Rwanda est l'un des trois seuls pays d'Afrique centrale et de l'Ouest à atteindre un renversement majeur de la tendance de déclin de la couverture forestière. Une nouvelle politique forestière nationale, visant à faire de la foresterie l'un des piliers de l'économie et de l'équilibre écologique national, a été mise en œuvre en 2004 et la loi N° 57/2008 a introduit une interdiction des sacs en plastique. Des activités massives de reboisement et de plantation favorisant les espèces indigènes et impliquant les populations locales ont été entreprises et de nouvelles mesures telles que l'agroforesterie et l'éducation sur la gestion forestière ont été mises en œuvre avec une variété d'avantages écologiques, sociaux et économiques. En conséquence, le Rwanda est sur la bonne voie pour atteindre son objectif d'accroissement du couvert forestier à 30% de sa superficie totale d'ici 2020.

Suisse: Loi fédérale sur les forêts (1991) et le Programme national suisse sur les forêts 2004-2015

Les objectifs de la politique forestière suisse sont : promouvoir la multifonctionnalité de tous les types de forêts, garantir une gestion durable des forêts et, par la conservation des forêts, s'assurer qu'elles continuent à fournir des prestations et des services à la société dans le futur. La loi intègre un vaste ensemble d'instruments politiques et des interdictions, y compris une interdiction sur la déforestation et les coupes à blanc, les produits dangereux pour l'environnement et la modification génétique des arbres. La société civile est étroitement impliquée dans la planification forestière et la résolution des conflits à différents niveaux. Depuis la fin du 19^{ème} siècle, la zone forestière a augmenté d'environ 45% et continue à se développer (de 5% de 1985 à 2006) avec une couverture forestière totale à 30% (56% de ce pourcentage étant certifié). Elle a engendré des effets bénéfiques sur les emplois verts, avec 4,3% des personnes employées par le secteur primaire travaillent dans la sylviculture. Le programme du gouvernement suisse offre également des incitatifs financiers pour la défense contre les dangers naturels et la valorisation des forêts protectrices et de la biodiversité des forêts.

Renseignements généraux sur le Prix future politique

20 politiques forestières de 16 pays ont été nommées pour le Prix *Future Policy Award*. Les organisations internationales, y compris le Partenariat de collaboration sur les forêts (PCF) le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), l'Organisation pour l'alimentation et l'agriculture des Nations Unies (FAO), le Secrétariat de la Convention sur la Diversité Biologique des Nations Unies (CDB), l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature (UICN), ainsi que d'autres, y compris l'Agence allemande de coopération internationale (GIZ) ont soumis des candidatures.

Le jury est composé d'experts sur la durabilité et les forêts provenant des cinq continents et comprenant Jan McAlpine, Directrice, Forum des Nations Unies sur les forêts, Professeure Marie-Claire Cordonier Segger, Directeur, Centre de droit international du développement durable, Jakob von Uexküll, président, World Future Conseil et le Right Livelihood Award, Tewolde Berhan Egziabher, directeur général, Environmental Protection Authority, l'Éthiopie, Simone Lovera, Coordinatrice générale, Global Forest Coalition et Pauline Tangjora, des aînés Maoris de la tribu Rongomaiwahine.

En 2010, Année internationale de la biodiversité, le prix *Future Policy Award* est allé à la loi sur la biodiversité du Costa Rica de 1998.

Notes aux éditeurs

Le Conseil pour l'avenir du monde-The World Future Council

Le Conseil pour l'avenir du monde (The World Future Council) vise à amener les intérêts des générations futures au centre de l'élaboration de politiques. Ses 50 membres éminents du monde entier ont déjà réussi à promouvoir le changement. Le Conseil répond à des défis pour notre avenir commun et fournit aux décideurs des solutions politiques efficaces. Le Conseil pour l'avenir du monde est enregistré comme une fondation de bienfaisance à Hambourg, en Allemagne. Pour plus d'informations, visitez le www.worldfuturecouncil.org

Pour de plus amples renseignements sur le Prix, veuillez visiter le:

http://www.worldfuturecouncil.org/future_policy_award.html ou contactez Ina Neuberger (Médias), ina.neuberger@worldfuturecouncil.org ou Alexandra Wandel (Directrice) World Future Council: +49-172-7483953, fpa@worldfuturecouncil

L'Année internationale des forêts

L'Assemblée générale des Nations Unies a déclaré 2011 « Année internationale des forêts » afin de sensibiliser sur la gestion, la conservation et le développement durable de tous les types de forêts. Le thème de l'année « Les forêts pour les peuples » célèbre le rôle central de la population dans la gestion durable des forêts. Le Secrétariat du Forum des Nations Unies sur les forêts du Département des affaires économiques et sociales, basé à New York, sert de point focal pour la mise en œuvre de l'Année internationale des forêts. Le Secrétariat travaille en collaboration avec les gouvernements, le Partenariat de collaboration sur les forêts et les organisations et processus internationaux, régionaux et infrarégionaux et, ainsi que les grands groupes concernés. Pour plus d'informations visitez le site www.un.org/forests.

Pour plus d'informations, s'il vous plaît contactez Mita Sen au sen@un.org ou Sylvia Chen à chen14@un.org.

Le Forum des Nations Unies sur les forêts

Le Forum des Nations Unies sur les Forêts (FNUF) est un forum politique intergouvernemental qui promeut le « développement de la gestion, de la conservation et du développement durable de tous les types de forêts et renforce à long terme l'engagement politique à cette fin ». Le Forum a été créé en 2000 par le Conseil économique et social des Nations Unies (ECOSOC) et est composée de tous les États membres de l'Organisation des Nations Unies. En 2007, le FNUF a adopté le point de repère de l'ONU, non juridiquement contraignant sur tous types de forêts (forêt Instrument). L'instrument fournit un cadre global pour l'action nationale et la coopération internationale pour réduire la déforestation, prévenir la dégradation des forêts, promouvoir les moyens de subsistance durables et réduire la pauvreté pour tous les peuples qui dépendent des forêts. Le Secrétariat du Forum des Nations Unies sur les forêts (FNUF) est situé au Siège des Nations Unies à New York.

Pour plus d'informations, visitez www.un.org/esa/forests/ ou contactez Mita Sen au sen@un.org ou Sylvia Chen à chen14@un.org

La Convention sur la diversité biologique (CDB)

Ouverte à la signature au Sommet de la Terre de Rio de Janeiro en 1992 et entrée en vigueur en décembre 1993, la Convention sur la diversité biologique est un traité international pour la conservation de la biodiversité, l'utilisation durable des composantes de la biodiversité et le partage juste et équitable des avantages découlant de l'utilisation des ressources génétiques. Grâce à ses 193 Parties signataires, la Convention jouit de la participation quasi universelle des pays. La Convention cherche à éliminer toutes les menaces pesant sur la biodiversité et les services écosystémiques, notamment les menaces associées aux changements climatiques, au moyen d'évaluations scientifiques, du développement d'outils, de mesures et de procédés d'incitation, du transfert de technologies et de bonnes pratiques, et de la participation active et à part entière des parties prenantes pertinentes, incluant les communautés autochtones et locales, les jeunes, les ONG, les femmes et la communauté des affaires. Le Protocole de Cartagena sur la prévention des risques biotechnologiques, un traité supplémentaire à la Convention, vise à protéger la diversité biologique contre les risques possibles que posent les organismes vivants modifiés issus de la biotechnologie moderne. Cent cinquante-neuf pays et l'Union européenne sont Parties au Protocole à ce jour. Le Secrétariat de la Convention et de son Protocole de Cartagena est situé à Montréal.

Pour plus de renseignements, veuillez communiquer avec : David Ainsworth au +1 514 287 7025 ou à david.ainsworth@cbd.int; ou Johan Hedlund au +1 514 287 6670 ou à johan.hedlund@cbd.int.



L'Organisation pour l'alimentation et l'agriculture (FAO)

L'Organisation pour l'alimentation et l'agriculture des Nations Unies mène les efforts internationaux visant à vaincre la faim. Servant à la fois les pays développés et en développement, la FAO agit comme un forum neutre où toutes les nations se rencontrent de façon égalitaire pour négocier des accords et débattre de politiques. La FAO est également une source de connaissances et d'informations. La FAO aide les pays en développement et en transition à moderniser et à améliorer les pratiques agricoles, forestières et halieutiques et à garantir une bonne nutrition pour tous. Depuis la fondation en 1945, la FAO a consacré une attention particulière au développement des zones rurales, où vivent 70 pour cent des personnes pauvres et affamées dans le monde.

Pour plus d'informations, s'il vous plaît communiquer avec Maria De Cristofaro au Maria.Decristofaro@fao.org ou +39 06 570 5212 0 / + 39 345 499 6331, ou au Irina.Utkina@fao.org ou +39 06 570 5254 2 / +39 34 88 967 961.